

RCS : MONTPELLIER

Code greffe : 3405

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de MONTPELLIER atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2012 B 02392

Numéro SIREN : 753 406 180

Nom ou dénomination : QUALISPHERE

Ce dépôt a été enregistré le 03/04/2023 sous le numéro de dépôt 2769

Comptes Annuels

2022

Période du 01/01/2022 au 31/12/2022

EURL QUALISPHERE

4 Bis Chemin de Substantion
34170 CASTELNAU LE LEZ

Siret : 75340618000020

Certifié conforme à l'original

AUGEFI BASSIN DE THAU

Société d'Expertise Comptable et de Commissariats aux Comptes
inscrite au tableau de l'ordre de MONTPELLIER



 FRONTIGNAN

Tél. 04.67.18.62.01

Fax. 04.67.26.69.15

Courriel. secretariat@augefi.fr

Web. www.augefi.fr

 **Sommaire**

Bilan	1
Compte de Résultat	3
Compte de résultat détaillé	4
1. Annexes	8
Règles et méthodes comptables	9
Notes sur le bilan	11

Bilan

PASSIF	31/12/2022	31/12/2021
(5) Dont à plus de 5 ans	22 192	41 163
(5) Dont à plus d'un an et moins de 5 ans	97 818	
(5) Dont à moins d'un an	379 112	459 831

Compte de Résultat

	Exercice N 31/12/2022	Exercice N-1 31/12/2021
Produits d'exploitation (hors taxes) :		
Production vendue [biens et services]	1 780 577,97	1 513 674,21
Autres produits	5 772,98	4 666,00
Total I	1 786 350,95	1 518 340,21
dont à l'exportation	136 182,55	109 930,35
Charges d'exploitation (hors taxes) :		
Autres charges externes	483 995,44	422 268,12
Impôts, taxes et versements assimilés	16 330,29	11 127,02
Rémunérations du personnel	1 016 128,40	874 235,27
Charges sociales	141 457,89	102 670,23
Dotations aux amortissements	27 558,56	20 643,39
Dotations aux dépréciations	10 659,65	
Autres charges	584,03	420,40
Total II	1 696 714,26	1 431 364,43
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	89 636,69	86 975,78
Produits financiers (1) (III)	898,30	
Charges financières (IV)	676,95	468,53
Produits exceptionnels (1) (V)	4 460,00	
Charges exceptionnelles (VI)	4 172,32	315,00
Impôts sur les bénéfices (VII)	27 096,00	29 561,00
BENEFICE ou PERTE (I - II + III - IV + V - VI - VII) (2)	63 049,72	56 631,25
(2) Compte tenu d'un résultat exceptionnel de	287,68	-315,00

Compte de résultat détaillé

	France	Exportations et livraisons Intracom.	31/12/2022	31/12/2021
Produits d'exploitation (1)				
Ventes de marchandises				
Production vendue (biens)				
706000 - PRESTATIONS QUALIS	1 430 709,33		1 430 709,33	1 223 261,10
706010 - PRESTATION QUALIS	128 584,87		128 584,87	165 398,76
706100 - CONSEIL AUDIT	6 492,04		6 492,04	9 684,00
706200 - FORMATION	78 214,00		78 214,00	5 400,00
706900 - Prestations de services I		122 056,55	122 056,55	103 942,35
706910 - Prestations de service D		14 126,00	14 126,00	5 988,00
708000 - Produits des activités an	395,18		395,18	
Production vendue (services)	1 644 395,42	136 182,55	1 780 577,97	1 513 674,21
Chiffre d'affaires net	1 644 395,42	136 182,55	1 780 577,97	1 513 674,21

	31/12/2022	31/12/2021
Production stockée		
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation		
791000 - Transfert de charges d'exploitation	5 480,31	4 449,39
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges	5 480,31	4 449,39
758000 - Produits divers gestion courante	292,67	216,61
Autres produits	292,67	216,61
Total produits d'exploitation (I)	1 786 350,95	1 518 340,21
Charges d'exploitation (2)		
Achats de marchandises		
Variations de stock		
Achats de matières premières et autres approvisionnements		
Variations de stock		
604000 - Achats d'études et prestations	140 374,38	118 525,09
604001 - MICROSOFT	65 079,96	48 809,97
604010 - Achats Etudes et prest HT	2 286,69	5 425,00
604100 - Achats Etudes et Prest HORS UE	105 622,46	65 228,92
604101 - Achats Etudes prestations UE		8 421,48
606110 - Fournitures électricité-eau	2 041,60	1 252,73
606300 - Achats de petit équipement	1 275,46	5 632,83
606400 - Achats fournitures administratives	480,93	1 222,01
612220 - Redevances crédit-bail mat. transp.	26 965,24	26 965,36
612221 - ALFA FY-223-EY	9 170,52	4 585,26
612222 - LEASING RANGE ROVER EZ-149-ZE	8 566,56	14 558,19
613200 - Locations immobilières	44 280,00	32 860,00
613500 - Locations mobilières	3 744,49	1 785,50
613520 - Locations de matériel de transport	70,83	243,49
614000 - Charges locatives & copropriété	7 261,39	6 125,04
615000 - Entretien et réparations	12 244,28	6 966,45
615520 - Entretien du matériel de transport	8 775,54	4 395,01
615600 - Maintenance		539,60
616000 - Primes d'assurance	1 691,08	1 707,79
616300 - Assurance matériel de transport	5 376,86	3 626,99
618100 - Documentation générale		8 850,00
622600 - Honoraires	7 340,00	6 534,00

Compte de résultat détaillé

	31/12/2022	31/12/2021
622700 - Frais d'actes et contentieux	155,78	45,20
623400 - Cadeaux à la clientèle	820,58	5 317,88
623800 - Divers (pourboires, dons courants)		9 150,00
624100 - Transports sur achats	266,90	22,84
625000 - CARBURANT	6 863,18	3 630,87
625100 - Voyages et déplacements	2 445,92	3 315,98
625101 - Voyages et déplacements 10 %	2 914,08	1 103,38
625110 - REPAS	-177,59	218,89
625600 - Missions	-641,18	13 766,13
625601 - Missions receptions à, 10 %	6 520,89	2 651,68
626000 - Frais postaux	55,68	46,08
626100 - Frais de télécommunication	8 538,75	6 356,45
627800 - Prestations de services bancaires	3 234,18	2 032,03
628110 - Cotisations professionnelles	350,00	350,00
Autres achats et charges externes (a)	483 995,44	422 268,12
631200 - Taxe d'apprentissage	3 794,05	
633300 - Formation continue (organisme)	1 919,24	1 469,02
635110 - Contribut° économique territoriale	4 343,00	3 514,00
635140 - Taxes sur les véhicules sociétés	6 274,00	6 144,00
Impôts, taxes et versements assimilés	16 330,29	11 127,02
641100 - Salaires appointements	324 060,39	255 476,69
641150 - Salaires administrateurs gérance	505 601,57	489 953,84
641160 - charges sociales du gérant	101 081,00	83 185,00
641161 - Cotisations vieillesse	48 693,00	26 243,00
641170 - Côtisations facultatives du gérant	16 425,12	13 739,56
641200 - Congés payés	14 192,01	3 429,18
641400 - Indemnités et avantages divers	5 480,31	2 208,00
641430 - Indemnité de rupture conventionnell	595,00	
Salaires et traitements	1 016 128,40	874 235,27
645100 - Cotisations à l'URSSAF	76 024,47	58 895,42
645200 - Cotisation Caisse de retraite	6 493,32	4 100,94
645300 - Cotisations AGIRC	30 076,75	22 614,72
645400 - Cotisations prévoyance	13 840,70	10 729,96
645800 - Cotisations autres organism. socx	6 020,85	835,59
647500 - Médecine du travail et pharmacie	594,00	
647700 - Tickets restaurants	8 407,80	5 493,60
Charges sociales	141 457,89	102 670,23
Dotations aux amortissements et dépréciations :		
681120 - Dot. amort. s/immobil. corporel.	27 558,56	20 643,39
- Sur immobilisations : dotations aux amortissements	27 558,56	20 643,39
- Sur immobilisations : dotations aux dépréciations		
681740 - Dot. prov. dépréc. créances clients	10 659,65	
- Sur actif circulant : dotations aux dépréciations	10 659,65	
- Pour risques et charges : dotations aux provisions		
658000 - Charges diverses gestion courante	584,03	420,40
Autres charges	584,03	420,40
Total charges d'exploitation (II)	1 696 714,26	1 431 364,43
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	89 636,69	86 975,78
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun		
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)		
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)		
Produits financiers		

Compte de résultat détaillé

	31/12/2022	31/12/2021
De participation (3)		
762400 - Revenus des prêts	898,30	
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)	898,30	
Autres intérêts et produits assimilés (3)		
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total produits financiers (V)	898,30	
Charges financières		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
661160 - Intérêts sur emprunts et dettes	676,95	468,53
Intérêts et charges assimilées (4)	676,95	468,53
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total charges financières (VI)	676,95	468,53
RESULTAT FINANCIER (V-VI)	221,35	-468,53
RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	89 858,04	86 507,25

	31/12/2022	31/12/2021
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion		
775100 - Prod cessions actifs - Immo incorp	4 460,00	
Sur opérations en capital	4 460,00	
Reprises sur provisions et dépréciation et transferts de charges		
Total produits exceptionnels (VII)	4 460,00	
Charges exceptionnelles		
671200 - Pénalités et amendes	2 875,58	315,00
Sur opérations de gestion	2 875,58	315,00
675000 - Valeurs compt. éléments actif cédés	103,10	
675600 - VNC actifs cédés - Immo financières	50,00	
Sur opérations en capital	153,10	
687120 - Dot. amort. exce s/immob corporel.	1 143,64	
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	1 143,64	
Total charges exceptionnelles (VIII)	4 172,32	315,00

RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	287,68	-315,00
---	---------------	----------------

Participation des salariés aux résultats (IX)		
695000 - Impôts sur les bénéfices	27 096,00	29 561,00
Impôts sur les bénéfices (X)	27 096,00	29 561,00
Total des produits (I+III+V+VII)	1 791 709,25	1 518 340,21
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	1 728 659,53	1 461 708,96
BENEFICE OU PERTE	63 049,72	56 631,25

(a) Y compris :

- Redevances de crédit-bail mobilier

44 702,32

46 108,81

Compte de résultat détaillé

	31/12/2022	31/12/2021
- Redevances de crédit-bail immobilier		
(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs		
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs		
(3) Dont produits concernant les entités liées		
(4) Dont intérêts concernant les entités liées		

Comptes Annuels

2022

Période du 01/01/2022 au 31/12/2022

Annexes

SASU AUGEFI BASSIN DE THAU

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : EURL QUALISPHERE

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2022, dont le total est de 965 377 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 63 050 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2022 au 31/12/2022.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 03/03/2023 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

* Concessions, logiciels et brevets :

* Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans

* Matériel de bureau : 5 à 10 ans

* Matériel informatique : 3 ans

* Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Règles et méthodes comptables

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Conséquences de l'événement Covid-19

L'événement Covid-19 est susceptible d'avoir des impacts significatifs sur le patrimoine, la situation financière et les résultats des entreprises. Une information comptable pertinente sur ces impacts constitue un élément clé des comptes de la période concernée.

Pour cela, l'entreprise a retenu une approche ciblée pour exprimer les principaux impacts pertinents sur la performance de l'exercice et sur sa situation financière. Cette approche est recommandée par l'Autorité des Normes Comptables dans la note du 18 mai 2020 pour fournir les informations concernant les effets de l'événement Covid-19 sur ses comptes.

Methodologie suivie

Les informations fournies portent sur les principaux impacts, jugés pertinents, de l'événement qui sont enregistrés dans ses comptes. Il a été fait une distinction entre les effets ponctuels et les effets structurels. Ces effets sont détaillés en tenant compte des interactions et incidences de l'événement sur les agrégats usuels en appréciant les impacts bruts et nets. Les mesures de soutien dont elle a pu bénéficier sont également évaluées.

L'événement Covid-19 étant toujours en cours à la date d'établissement des comptes annuels, l'entreprise est en incapacité d'en évaluer les conséquences précises sur les exercices à venir.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	4 000			4 000
Immobilisations incorporelles	4 000			4 000
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers	94 794	118 956	5 612	208 137
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	63 086	23 842	31 359	55 570
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	157 880	142 798	36 971	263 707
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations		50		50
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières	5 300		50	5 250
Immobilisations financières	5 300	50	50	5 300
ACTIF IMMOBILISE	167 180	142 848	37 021	273 007

Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions		142 798	50	142 848
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice		142 798	50	142 848
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions		36 971	50	37 021
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice		36 971	50	37 021

Amortissements des immobilisations

Notes sur le bilan

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Charges constatées d'avance	3 471		
Total	3 471		

QUALISPHERE

Société à responsabilité limitée
au capital de 10 000 euros
Siège social : 4 bis chemin de substansion
34170 CASTELNAU-LE-LEZ
753406180 RCS MONTPELLIER

RAPPORT SPÉCIAL DE LA GÉRANCE SUR LES CONVENTIONS VISÉES PAR L'ARTICLE L. 223-19 DU CODE DE COMMERCE

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022

En application des dispositions des articles L. 223-19 et R. 223-26 du Code de commerce, nous portons à votre connaissance qu'aucune convention visée à ces articles n'est intervenue ou ne s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Fait à CASTELNAU-LE-LEZ,
Le 17 mars 2023.

Le Gérant
Jérémy CICERO



QUALISPHERE

Société à responsabilité limitée
au capital de 10 000 euros
Siège social : 4 bis chemin de substansion
34170 CASTELNAU-LE-LEZ
753406180 RCS MONTPELLIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE DU 17 MARS 2023

L'an deux mille vingt-trois,
Le dix sept mars,
A dix heures,

Monsieur Jérémy CICERO,
demeurant 4 bis chemin de substansion 34170 CASTELNAU LE LEZ,
Propriétaire de la totalité des 1 000 parts sociales de 10 euros composant le capital social de
la société QUALISPHERE,
Associé unique et seul gérant de ladite Société,

1. A préalablement exposé ce qui suit :

En sa qualité de gérant de la Société, Monsieur Jérémy CICERO, associé unique, a établi et arrêté les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2022. La Société est une petite entreprise au sens de l'article L. 123-16 du Code de commerce et est donc dispensée de l'obligation d'établir un rapport de gestion, conformément aux dispositions de l'article L. 232-1 IV du Code de commerce modifié par la loi n° 2018-727 du 10 août 2018.

2. A pris les décisions suivantes :

- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce,
- Rémunération de la gérance,
- État du compte-courant,
- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIERE DÉCISION

L'associé unique approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2022, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes.

L'associé unique prend acte, conformément à l'article 223 quater du Code général des impôts, qu'au cours de l'exercice écoulé aucune somme n'a été enregistrée au titre des dépenses ou charges non déductibles fiscalement visées à l'article 39, 4 du Code général des impôts.

Je

DEUXIEME DÉCISION

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2022 s'élevant à 63 049,72 euros de la manière suivante :

- | | |
|--|-----------------|
| - Bénéfice de l'exercice | 63 049,72 euros |
| - A titre de dividende global à l'associé unique
Soit 10 euros par part | 7 000,00 euros |
| - Le solde | 56 049,72 euros |

En totalité au compte "autres réserves".

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 7 000,00 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Ce dividende sera mis en paiement le 31 mars 2023.

Conformément à la loi, l'associé unique constate qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois exercices précédents.

TROISIEME DÉCISION

L'associé unique décide d'approuver sa rémunération en qualité de gérant allouée au cours de l'exercice écoulé, qui s'est élevée à un montant brut de 505 601,57 euros.

En outre, l'associé unique approuve la prise en charge par la Société des cotisations obligatoires et facultatives assises sur sa rémunération en qualité de gérant.

Cotisations obligatoires comptabilisées en charges sur l'exercice : 149 774,00 euros

Cotisations facultatives comptabilisées en charges sur l'exercice : 16 425,12 euros

QUATRIEME DÉCISION

Après avoir pris connaissance de l'état des comptes courants (extrait GRAND LIVRE), l'associé approuve l'ensemble des mouvements (débit et crédit) et le solde de son compte courant :

~~— Monsieur Jérémie CICERO pour la somme de : 68 105,34 euros.~~

CINQUIEME DÉCISION

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, il a été établi le présent procès-verbal signé par l'associé unique et consigné sur le registre de ses décisions.

Le Gérant
Jérémy CICERO

